Maladies chroniques : présentation du projet d'avis en séance

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 11/06/2019

Saisine liée : LES MALADIES CHRONIQUES

Revoir l'intégralité de la séance

Communications du Président

Dominique Gillier, au nom de la section du travail et de l'emploi, revient sur les ***suites données à l'avis Les groupements d'employeurs***

*Adria Houbairi présente, au nom de la section des affaires européennes et internationales, présidée par Jean-Marie Cambacérès, l'****exposé des motifs de la résolution La société civile engagée en faveur d'une politique méditerranéenne plus inclusive***

Intervention du Président

Intervention de Mme Aminata Koné, présidente de la section des affaires sociales

Présentation du projet d'avis Les maladies chroniques*, par Anne Gautier et Michel Chassang, au nom de la section des affaires sociales et de la santé, présidée par Aminata Koné*

Déclarations des groupes

Vote

En France, 10,7 millions de personnes sont concernées par le dispositif dit des Affections longue durée. Elles sont en réalité bien plus nombreuses, 20 millions selon l'Assurance maladie, soit 35% de la population couverte par le régime général, à avoir recours à des soins liés à une pathologie chronique.

Le vieillissement de la population, les progrès de la médecine qui contribuent à la chronicisation de maladies autrefois aigües, expliquent pour partie la place croissante des pathologies chroniques. Au-delà, les évolutions des habitudes et conditions de vie et de travail, les pollutions de l'environnement, jouent un rôle majeur dans l'apparition, le développement et l'aggravation de ces maladies.

La maladie chronique est, avant tout, un bouleversement pour les personnes qui en sont atteintes et pour leurs proches. Au-delà, la prévalence en hausse constante de ces pathologies en fait un enjeu majeur pour l'avenir de notre système de santé, pour la sauvegarde des principes d'égalité et de solidarité, pour le monde du travail, pour la recherche.

Avec ce projet d'avis, la section formule 20 préconisations autour de trois priorités :
1/ agir sur les causes et la connaissance des maladies chroniques
2/ améliorer la pertinence des soins et la fluidité des parcours
3/ consolider l'autonomie des patientes et patients et renforcer leur place dans la définition du processus de soin et d'accompagnement.

© - copyright CESE - Novembre 2026